

65 N° 9 1938

Les pontificaux manuscrits des bibliothèques
publiques de France

Jean SONET

p. 1111 - 1117

<https://www.nrt.be/it/articoli/les-pontificaux-manuscrits-des-bibliotheques-publiques-de-france-3646>

Les pontificaux manuscrits des bibliothèques publiques de France (1).

Monsieur l'Abbé Leroquais serait assurément fort mécontent, et avec raison d'ailleurs, si nous laissions s'accréditer le moins du monde l'idée que ses ouvrages monumentaux n'intéressent que les historiens de la liturgie. Les préfaces et le contenu des précédents volumes (2) et de ces derniers sont suffisamment éloquents à ce sujet ; de plus, une fréquentation assidue de ces ouvrages nous a fait aisément réaliser combien leur intérêt débordait largement les cadres de la science liturgique et révèle d'aspects nouveaux aux curieux de la littérature, de l'art et de la pensée religieuse médiévale. Cette considération nous avait vivement frappé en compulsant les trois volumes consacrés aux livres d'heures (3). Que de sujets susceptibles de retenir l'attention ! Pour qui saurait voir au delà de ces sèches nomenclatures, que de glanes à recueillir, que d'enquêtes à entreprendre ! Si l'on veut écrire l'histoire littéraire du sentiment religieux au moyen-âge, ce sont principalement les prières en langue vulgaire qu'il faut interroger et les livres d'heures analysés par M. Leroquais nous en livrent des centaines. Sans négliger évidemment les prières latines dont maint auteur moderne a déjà essayé de faire passer la « substantifique moëlle » dans des publications sur le développement du dogme, pourquoi laisser pour compte les prières françaises ? Que les auteurs de ces prières soient clercs ou laïcs, leurs productions, bien qu'à des titres différents, sont également précieuses pour nous et s'imposent à notre attention. Il y a là le témoignage vivant de nécessités spirituelles, d'un effort d'adaptation, de problèmes religieux particuliers qui préoccupent auteurs et destinataires, bref une tranche de l'histoire passion-

(1) V. Leroquais, *Les Pontificaux manuscrits des Bibliothèques publiques de France*, 3 vol. et 1 vol. de planches, Paris, 26, rue de Lubeck, 1937, 33 X 26 cm., CLIV-304, 462. 162 p. ; 140 planches. Prix : 800 frs.

(2) La N. R. Th. a recensé les dernières publications de M. Leroquais. Voir N. R. Th., 1936, pp. 59 et 781 (Ch. Martin, S. J.). Ces articles ont été consacrés aux ouvrages suivants : « *Les bréviaires manuscrits des Bibliothèques Publiques de France* », Paris, 1934, 5 vol. et 1 vol. de planches et « *Un livre d'heures manuscrit à l'usage du diocèse de Mâcon* », Collection Siraudin, Paris, 1935, 1 vol. M. Leroquais avait précédemment publié : « *Sacramentaires et Missels manuscrits des Bibliothèques Publiques de France* », Paris, 1934, 3 vol. et 1 vol. de planches.

(3) *Les livres d'heures manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, Paris 1927, 2 vol. et 1 vol. de planches.

nante de la tradition religieuse. Tantôt nous percevons distinctement dans ces prières les derniers échos des bouillantes controverses qui divisaient les grandes écoles théologiques de l'époque ; tantôt nous y retrouvons toute la substance, accommodée pour les laïcs, des traités théologiques les plus fameux du moment ; tantôt nous décelons sans doute possible les concessions faites par certains clercs aux passions de leurs lecteurs. Et cette remarque vaut, croyons-nous, pour toute la littérature religieuse médiévale en langue vulgaire ; si l'on veut progresser dans la connaissance de l'histoire de l'Eglise au moyen âge, il y a là une richesse qu'on se doit d'exploiter au plus tôt. Rien n'empêche de se mettre à la besogne sans tarder, puisque, dans le domaine de la philologie romane, des progrès considérables ont été réalisés en matière d'éditions de textes et d'édification des grands instruments de travail. Le souci philologique, si respectable soit-il, doit être dépassé et mis au service de l'histoire de la civilisation médiévale.

C'est à ce point de vue que nous voudrions nous placer pour rendre compte des derniers travaux de M. Leroquais.

Ces magnifiques volumes, d'un prix difficilement abordable pour des particuliers, risquent fort de ne pas atteindre aisément tout le public qu'ils doivent intéresser. Aussi croyons-nous être agréables à l'auteur et utiles au lecteur de la *N. R. Th.* en résumant les principales données que nous fournissent les brillants chapitres de l'introduction (Tome I, p. I-CLIV).

Qu'est-ce qu'un Pontifical ?

Si l'on veut se contenter de raisonner en stricte logique, le terme semble archi-clair. C'est le livre des cérémonies réservées à l'évêque, telles que « confirmation, ordinations, consécration épiscopale, bénédictions des abbés et des abbesses, consécration des vierges, sacre des rois et des reines, dédicace des églises, expulsion et réconciliation des pénitents le mercredi des cendres et le jeudi-saint, bénédiction des saintes huiles, tenue des synodes et dégradation des clercs » (4). Malheureusement, les copistes des manuscrits ou les rédacteurs modernes de catalogues n'ont pas toujours eu présente à l'esprit cette définition rigoureuse. Nous voyons ainsi maint pontifical renfermer par surcroît les principales messes de l'année, les préfaces, le canon et les prières de l'ordinaire, un *ordo*, un recueil de capitules et de collectes, un antiphonaire et, même, la règle de Saint Benoît. Parfois, nous sommes en présence de vrais pontificaux-missels ou de missels-pontificaux mais, le plus souvent, un des deux éléments occupe une place si restreinte que le but principal de l'ouvrage ressort de toute évidence. Il va sans dire que de pareils amalgames compliquent souvent la tâche du rédacteur de catalogues et lui tendent plus d'un piège auquel, fréquemment, il se laisse prendre insidieusement. La prudence s'impose donc à qui consulte ces répertoires. D'autant que mainte autre confusion, plus regrettable encore, reste possible et n'a d'ailleurs pas manqué d'être faite. C'est ainsi qu'on a pris pour des pontificaux

(4) *Intr.*, p. XI.

des bénédictionnaires ⁽⁵⁾, de simples rituels, des pontificaux à l'usage d'abbés, des rituels abbatiaux, un cérémonial à l'usage du Pape, un cérémonial des évêques (simples rubriques sans textes eucologiques), ou un ordinaire épiscopal. Ces précisions doivent être faites avant d'aborder l'histoire du Pontifical proprement dit.

Histoire du Pontifical. — 1. Le manuscrit.

Avant le IX^m^e siècle, l'évêque ne disposait pas de recueil spécial pour l'exercice de ses fonctions sacrées ; il en trouvait tout le détail dans certaines parties du *sacramentaire* à l'exclusion des rubriques qu'il devait puiser dans l'*ordo*. Les deux recueils se complétaient, renvoyaient l'un à l'autre mais, pris à part, chacun d'eux s'avérait insuffisant pour le service liturgique. De là, l'idée de les fusionner pour fournir à l'évêque un livre qui contienne à lui seul et exclusivement tous les détails de la liturgie pontificale. Les douze pontificaux du IX^m^e siècle, actuellement connus, sont révélateurs de ces tendances, réalisées tout d'abord sans principes bien rigoureux. Quatre d'entre eux, les plus anciens, sont des recueils d'*ordines* dans lesquels on insère les éléments et prières de la liturgie pontificale. Mais ces premiers recueils sont hybrides, incomplets, peu pratiques, mal équilibrés, et parfois bourrés d'inutilités. D'autres tentatives, plus heureuses, prirent pour base la partie spécifiquement pontificale des sacramentaires et l'encadrèrent de rubriques ; les pontificaux de Bâle, Cahors et Aurillac (milieu et fin du IX^m^e siècle) représentent cette formule dont l'emploi amène, par voie de conséquence, la disparition de la liturgie pontificale dans les sacramentaires. C'est ce dernier procédé qu'adoptèrent nombre d'églises et, jusqu'au XV^m^e siècle, nous assistons à une efflorescence de pontificaux, construits sur le même type ; toutefois, de diocèse à diocèse, de monastère à monastère, ils accusent une étonnante diversité et les pontificaux actuellement conservés attestent soixante-treize variétés d'usages liturgiques différents. Leur histoire reste à faire ; outre les précieux renseignements qu'elle fournirait sur la vie religieuse médiévale, elle contribuerait à l'étude du pontifical romain qui, bien loin d'innover, a le plus souvent « codifié, consacré par son autorité des usages déjà en vigueur » (*Intr.*, p. XXIV).

2. La liturgie.

Nous ne nous engagerons pas, à la suite de M. Leroquais, dans l'examen détaillé du contenu des pontificaux. Cette étude, fort intéres-

(5) A ce propos, l'auteur écrit (*Intr.*, p. VII) : « Prendre un bénédictionnaire pour un pontifical, c'est prendre la partie pour le tout. C'est ce qui est fâcheusement arrivé à quelques rédacteurs du catalogue général des manuscrits, notamment à Auguste Molinier... ». Que M. Molinier ait confondu, sa notice le prouve à l'évidence mais, si je ne me trompe, la confusion qu'il a commise est exactement contraire à celle dont M. Leroquais l'incrimine : il a pris un pontifical pour un bénédictionnaire et non l'inverse.

sante d'ailleurs, nous entraînerait trop loin. L'auteur esquisse, en se basant sur ces documents, l'histoire liturgique de la dédicace des églises et des ordinations et invite les spécialistes à étendre cette enquête aux autres chapitres de la liturgie pontificale. Citons sa conclusion, si heureusement formulée : «...le pontifical n'est ni l'oeuvre d'un homme, ni l'oeuvre d'un jour. C'est une oeuvre anonyme à laquelle ont travaillé de nombreux ouvriers presque tous demeurés inconnus, et dont l'achèvement a demandé de longs siècles. C'est une cathédrale bâtie à différentes reprises et qui porte l'empreinte d'époques successives. Elle montre des soubassements mérovingiens, une nef romane, un chœur gothique, plusieurs chapelles qui datent de la Renaissance, et si l'on mettait à nu ses fondations, on y découvrirait le robuste appareil des anciens constructeurs romains » (6).

Comment identifier un pontifical ?

Le feuillet d'un bout à l'autre, l'analyser patiemment et scrupuleusement, en notant les moindres indices. Les armoiries ou la souscription finale nous révèlent les destinataires de la transcription mais ne modifient pas pour autant le contenu du manuscrit. Ce moyen d'identification est donc à lui seul insuffisant. On ne peut davantage faire appel aux calendriers liminaires : en général, les pontificaux en sont dépourvus puisqu'ils sont censés, par définition, ignorer le cycle liturgique. Au contraire, le serment du futur évêque et son interrogatoire par le métropolitain fournissent des indices certains ; ils manifestent le nom du prélat consécrateur et, par voie de conséquence, la province ecclésiastique de l'élu. Il faut cependant noter que le nom du métropolitain ne concorde pas forcément avec celui du destinataire du manuscrit ; il peut tout aussi bien s'agir d'un de ses suffragants et ceux-ci sont parfois nombreux : au XIII^m siècle, l'archevêché de Sens en comptait sept ! Parfois, l'évêque sera nommé dans la formule du serment mais, à défaut de cet indice, il faudra recourir à d'autres moyens d'interprétation : « interrogatoire et serment de l'abbé ou de l'abbesse par l'évêque du lieu, profession monacale, litanie des saints, bénédictions pontificales, descriptions de certaines fêtes liturgiques présidées par l'évêque, telles que la Purification (2 février), le mercredi des cendres, bénédiction et procession des Rameaux, jeudi, vendredi, samedi saints et jour de Pâques, notation neumatique, armoiries, fêtes locales ou spéciales à certains diocèses » (7).

Comment dater un pontifical ?

Ici encore, les moyens ne font pas défaut mais il faut les déceler avec patience et s'en servir avec précision et doigté. Ce sont, en ordre principal, les « calendriers liturgiques, interrogatoire et serment des futurs évêques ou abbés, serments des rois de France, bénédictions

(6) *Intr.*, p. XCIX.

(7) *Intr.*, p. CXV.

pontificales, litanies, dédicaces d'église, armoiries originelles ou ajoutées, anciens inventaires de bibliothèques » (8). Il faut vraiment tout le savoir-faire d'un juge d'instruction pour dépister les témoins intéressants, les interroger chacun en particulier et de mille manières et procéder ensuite à de sensationnelles et fructueuses confrontations.

La décoration des Pontificaux.

Il faut attendre le début du XIII^m siècle pour voir le pontifical agrémenté d'une décoration qui lui soit personnelle et en rapport avec son contenu spécifique. Avant cette date, c'est au sacramentaire ou au missel que le pontifical emprunte ses sujets, même quand son contenu le différencie nettement des autres recueils liturgiques. Que dire alors des pontificaux qui n'ont pas cessé de donner une hospitalité bénévole à des éléments étrangers à leur cadre propre ? A côté des scènes de bénédictions, consécérations, dédicaces, confirmation, toutes scènes spécifiquement pontificales, nous y trouverons des christes en majesté, des crucifix, des épisodes de l'évangile ou de la vie des saints.

Inutile de dire que les pontificaux sont inégalement illustrés et que, plus d'une fois, le miniaturiste s'est trompé dans l'interprétation du sujet que son oeuvre devait commenter. Telle quelle cependant, cette décoration est du plus haut intérêt pour l'histoire de l'art, de la liturgie et de la vie religieuse médiévale. D'autant que presque toutes les écoles de miniature s'y trouvent représentées : l'école allemande du XII^e, l'école anglaise du X^e, les écoles parisiennes, en particulier l'atelier du duc de Berry, l'école avignonnaise, provençale et italienne.

Il suffit pour s'en rendre compte de parcourir le splendide volume de planches qui accompagne et commente à sa manière le catalogue des Pontificaux (9). Les reproductions sont d'une exécution parfaite et ce travail fait grandement honneur aux collaborateurs, imprimeurs ou photographes de M. Leroquais. Ce que nous admirons plus encore, si possible, c'est le principe qui a présidé au choix de ces reproductions ; l'auteur a voulu faire de ce volume de planches une véritable histoire illustrée de la liturgie pontificale et nous nous réjouissons en pensant au plaisir que goûteront artistes, historiens ou littérateurs en feuilletant religieusement cet album.

En veut-on quelques exemples ? A peine avons-nous tourné quelques pages que nous voici aux ravissantes miniatures du Pontifical de Winchester (Pl. III-VI) ; avec quel fini, quelle élégance, quelle science consommée du décor ces divers motifs stylisés ne sont-ils pas harmonieusement combinés ? Puis, ce sont les desseins fermes, souples et gracieux des trois personnes de la Trinité, empruntés au Pontifical de Saint Dunstan (X^e siècle, Pl. VIII-X), les majestueuses initiales historiées du Pontifical d'Hugues le grand, évêque de Nevers

(8) *Intr.*, p. CXXIX.

(9) M. Leroquais a dressé, aux pages CXXXV-CLII de son *Introduction*, une table alphabétique des sujets traités.

(1013-1066) (Pl. XI-XIV) et toute une série de scènes de la liturgie pontificale, sacre des rois et des reines, ordinations, réconciliation des pénitents, etc.

Que de détails éveillent et captivent l'attention ! Ici, c'est la figuration de Dieu le Père par une main large ouverte au sommet de la miniature ; elle s'abaisse vers le Christ en croix (Pl. VII), elle fait descendre l'Esprit-Saint sur les apôtres (Pl. V), elle envoie la couronne royale à la Vierge Marie sur son lit de mort (Pl. VI). Là, ce sont les deux mains du Père qui tiennent amoureusement la colombe et l'abaissent à hauteur de la tête du divin crucifié (Pl. XXIX). Là encore, c'est le Graal, le « saint vaisseau », qu'il soit simplement déposé au pied de la croix (Pl. VII) ou que Joseph d'Arimathie, surgissant du tombeau neuf qu'il a généreusement mis à la disposition des apôtres, se prépare à y recueillir le précieux sang (Pl. XXIX). Signalons particulièrement à l'attention des romanistes les planches XXI et LXXVIII. Elles représentent l'évêque de Paris prêchant et bénissant à la procession du lendit. Cette procession avait été instituée pour permettre au peuple de Paris de vénérer la relique de la vraie croix, apportée de Jérusalem par le chanoine Anselme en 1109 ». Ces festivités furent l'origine de la célèbre foire du lendit (*indictum* : ostension) qui durant tout le moyen âge se tenait en juin dans la plaine de Saint-Denis. Les philologues y retrouveront avec plaisir le cadre historique, liturgique et folklorique qui a vu naître une de nos plus vieilles chansons de geste (première moitié du XII^m siècle). « *Le Pèlerinage de Charlemagne à Jérusalem* ». D'après la légende, l'empereur en aurait rapporté un clou de la vraie croix et la sainte couronne d'épines, déposés par lui à l'Abbaye de Saint-Denis. Rappelons aussi à ce sujet les deux célèbres fresques de J. J. Weerts dans la galerie Sorbon (cour d'honneur de la Sorbonne) et consacrées aux « Fêtes du Lendit dans l'ancienne université de Paris au XV^m siècle » (Cortège des étudiants et Foire aux parchemins) ⁽¹⁰⁾.

Oserons-nous signaler à l'auteur l'une ou l'autre interprétation qui nous semble inexacte ? La planche XCII reproduit une miniature extraite du missel et pontifical d'Etienne de Loyseau, évêque de Luçon, d'après le ms. lat., 8886, fol. 442 vo de la B. N. M. Leroquais la signale sous le titre : *La Naissance de la Vierge*. Or il s'agit de toute évidence de la naissance de Saint Jean-Baptiste. Au pied du lit où est couchée Anne, Zacharie, muet depuis l'incident du temple, écrit sur un rouleau le nom qu'il faut donner à l'enfant : IOHANNES. Debout de l'autre côté du lit, une servante tient dans ses bras le nouveau-né qui joue affectueusement avec un agneau, autre trait qui nous indique qu'il s'agit bien du précurseur. Enfin, si l'on doutait encore, il suffit de lire les premières lignes du texte qu'introduit cette miniature : « *De ventre matris mee vocavit me dominus nomine meo et posuit os meum ut gladium acutum...* ». On a reconnu

(10) Sur cette chanson de geste, on consultera l'édition d'Anne J. Cooper, Paris, Lahure, 1925, dont l'introduction renvoie aux études de Gautier, Bédier, P. et G. Paris, Coulet et Voretzch.

l'introït de la messe de Saint Jean-Baptiste, extrait d'Isaïe, II, 1-2.

La miniature reproduite à la planche LXXXVIII est extraite du même manuscrit que la précédente ; elle figure au f. 420. M. Leroquais y voit la *naissance de Saint Jean-Baptiste*. Or ici, c'est de la naissance de la Vierge qu'il s'agit. A vrai dire, les seuls éléments fournis par la figurine ne nous permettraient pas de tirer cette conclusion. Toutefois, la couronne royale dont est ceint le front de l'enfant désigne mieux la fille de David que l'enfant de Zacharie et le texte nous enlève toute possibilité d'erreur. Nous y lisons en effet : *« In die nativitatis beate marie. Officium. Glorioso virginis marie nativitatem hodiernam devotissime celebremus... »*.

Il semble qu'on doive expliquer les deux confusions que nous venons de signaler par une erreur de mise en page ; on aura interverti les deux légendes. Malheureusement cette erreur se répète en deux autres endroits : à la table des planches (voir Pl. XCII et Pl. LXXXVIII) et au chapitre de l'introduction consacré à la décoration des Pontificaux (p. CXLV, s. v. Jean-Baptiste et p. CXLVII, s. v. Naissance de la Vierge). Autre coquille : à la page CXLV de l'introduction, au mot « Lendit », l'auteur renvoie, pour la seconde miniature reproduisant cette cérémonie, à la planche LXXVII. C'est évidemment de la planche LXXVIII qu'il s'agit.

On comprendra aisément que quelques erreurs de ce genre se soient glissées dans un travail aussi monumental ; nous ne les avons signalées que par souci d'exactitude. En terminant cette note où nous avons essayé de rendre le plus fidèlement possible la physionomie de l'œuvre de M. Leroquais, redisons encore à l'auteur toute l'admiration et la joie que nous avons ressenties en parcourant ces volumes. Sous leur apparente sécheresse, ces pages nous ont laissé l'impression délicieuse d'une conversation familière, cordiale et combien instructive avec un savant éminent, un artiste et un véritable humaniste.